

Le 5 février 2024

AI Act : France Digitale, Wavestone et Gide publient un guide pratique pour permettre aux entreprises de comprendre et appliquer la loi européenne sur l'IA

Alors que le règlement sur l'Intelligence Artificielle a été voté par les Etats membres le 2 février 2024, il est maintenant hautement probable que l'*AI Act* entrera en vigueur d'ici juin 2024 après un dernier vote au Parlement européen.

France Digitale, Wavestone et Gide publient un guide pratique dans lequel ils décryptent le texte voté le 2 février 2024, pour permettre aux entreprises - startups, PME et grands groupes - de comprendre rapidement les enjeux de cette nouvelle réglementation de l'IA et anticiper les prochaines étapes de la mise en conformité de leurs systèmes d'IA.

Quelles sont les conséquences directes de l'*AI Act* pour les entreprises ?

Selon Marianne Tordeux Bitker, directrice des affaires publiques de France Digitale:

*“Cette décision a un goût doux amer. Si l'*AI Act* répond à un enjeu majeur en matière de transparence et d'éthique, il crée néanmoins des obligations conséquentes pour toutes les entreprises qui utilisent ou développent de l'intelligence artificielle, malgré quelques aménagements prévus pour les startups et PME notamment au travers de bacs à sable réglementaires. Nous craignons que le texte ne fasse que créer des barrières réglementaires supplémentaires qui profiteront à la concurrence américaine et chinoise et réduiront l'opportunité de faire émerger des champions européens de l'IA.”*

En pratique, l'*AI Act* crée une réglementation produit, allant de l'interdiction de mise sur le marché au marquage CE, applicable aux systèmes d'intelligence artificielle faisant l'objet d'une commercialisation. Il s'applique à toutes les entreprises qui développent, fournissent ou déploient des systèmes d'intelligence artificielle. L'*AI Act* prévoit par ailleurs des dispositions particulières pour les entreprises qui développent des modèles d'IA génératives.

Les entreprises qui développent, fournissent ou déploient des systèmes d'IA dans l'Union européenne devront adapter la mise en conformité au niveau de risques des IA

Concrètement, les entreprises vont devoir cartographier les systèmes d'IA et leur niveau de risque, pour adapter les obligations de mise en conformité :

- les systèmes d'IA présentant un risque inacceptable vont être interdits de mise sur le marché,
- les systèmes d'IA présentant un haut risque devront obtenir un marquage CE,
- et les systèmes d'IA à risque faible ou minime doivent intégrer des obligations d'information des utilisateurs ou suivre un code de conduite volontaire.

Selon Chadi Hantouche, Partner chez Wavestone : *“Pour réussir cette mise en conformité, les entreprises vont devoir réaliser des tests, fournir la documentation requise, interagir avec la gouvernance prévue et suivre le processus de mise en conformité dans la durée.*

3 conseils pour y arriver sereinement : suivre la méthode par étapes que nous proposons

dans le guide, constituer une équipe dédiée et anticiper l'impact budgétaire pour votre entreprise.”

Les modèles d'IA génératives - comme ceux développés par Mistral, ChatGPT ou Bard - vont aussi devoir se mettre en conformité, qu'ils soient open source ou ne le soient pas.

Concrètement, le niveau de régulation sera différent selon qu'il s'agit d'un modèle de base ou à risque systémique. A ce jour, seul le critère de la puissance de calcul (supérieur ou inférieur à 10²⁵ FLOPS) a été retenu pour déterminer le risque "systémique" mais l'*AI Office* pourra compléter cette définition dans un second temps pour tenir compte de critères additionnels, comme le nombre de business users.

Les entreprises doivent anticiper leur mise en conformité

Si l'*AI Act* va s'appliquer par étapes, les premières obligations vont entrer en vigueur dans les 6 mois suivant sa publication au Journal officiel de l'Union Européenne.

Selon Julien Guinot-Deléry, Associé, et Matthieu Lucchesi, Counsel chez Gide :
“L'application de l'AI Act va arriver très vite. Les opportunités mais aussi les défis que pose ce nouveau règlement sont significatifs et touchent un panel d'acteurs et d'industries très large. Il est essentiel que les entreprises se préparent dès maintenant et anticipent la mise en conformité de leurs systèmes d'IA, en tenant compte d'autres réglementations, dont celles sur le droit d'auteur.”

[Télécharger le guide et le relayer dans vos publications](#)

Contacts presse

Agence Format pour France Digitale : Mallaury Savoie mallaury.savoie@agenceformat.com - +33 6 61 96 67 18
Wavestone : Mélodie Lauque (press@wavestone.com) | Bastien Depond (wavestone@wellcom.fr) +33 6 86 24 28 35

A propos de France Digitale

Fondée en 2012, France Digitale est la plus grande association de startups en Europe, avec plus de 2000 startups et investisseurs français.

L'association se donne pour mission de faire émerger des champions européens du numérique en fédérant et en portant la voix de celles et ceux qui innovent pour changer la face du monde. France Digitale est co-présidée par Frédéric Mazzella, fondateur de BlablaCar, et Benoist Grossmann, CEO d'Eurazeo Investment Manager.

A propos de Wavestone

Wavestone, l'un des tout premiers cabinets de conseil en France, et Q_PERIOR, l'un des leaders du conseil sur le marché germanophone (Allemagne – Suisse – Autriche) se sont rapprochés en 2023 pour devenir le partenaire privilégié des transformations majeures. En s'appuyant sur plus de 5 500 collaborateurs à travers l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie, le cabinet dispose d'expertises sectorielles de premier plan complétées par un portefeuille de savoir-faire cross-sectoriels permettant d'adresser à 360° les grands programmes de transformation. Wavestone est coté sur Euronext à Paris, et labellisé Great Place to Work®

A propos de Gide

Gide est un cabinet d'avocats d'affaires français à dimension internationale. Fondé à Paris en 1920, le cabinet compte aujourd'hui 11 bureaux dans le monde. Il rassemble 500 avocats de 35 nationalités différentes, reconnus parmi les meilleurs spécialistes de chacune des branches du droit national et international des affaires.